

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 juillet 2013

Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?

Déclaration du groupe de la CFTC

Si nous voulons léguer une terre viable à nos enfants, la CFTC est convaincue qu'il faut une gestion durable des océans. D'autant plus que la France est le deuxième pays au regard de ses façades maritimes grâce aux territoires ultramarins.

L'ensemble de l'avis fait des propositions intéressantes concernant l'exploitation de la mer, surtout dans les nouveaux développements (exemple EMR, exploitation minière...).

Notre groupe soutient les préconisations concernant la recherche fondamentale et appliquée mais il s'interroge sur les moyens financiers à mettre en regard.

Concernant les propositions relatives à la création d'une filière de démantèlement des navires comme cela se fait pour la plaisance, la CFTC considère que la France doit continuer les réflexions avec ses partenaires européens, afin d'aboutir à une structure de démantèlement et de recyclage des matériaux requérant des emplois qualifiés.

L'interdiction totale des rejets mérite aussi un examen attentif et une mobilisation active de tous les acteurs locaux. Les océans ne sont pas une « poubelle ».

Par contre, sur le focus concernant la pêche, la CFTC ne partage pas toutes les préconisations.

L'avis stigmatise trop les pêcheurs, eux-mêmes menacés. La pêche française est « multi spécifique » en ce qui concerne les espèces et chaque espèce requiert des modes de captures différentes en fonction des zones géographiques dans lesquels se situent les stocks. Les pêcheurs utilisent à 75 % des chaluts qui préservent la polyvalence dans les pêcheries et sur le littoral.

Les pêcheurs sont soucieux de la ressource halieutique et font tout pour la préserver. La priorité nous paraît de lutter contre la pêche illicite et non pas de leur rajouter des contraintes.

La pêche en eaux profondes concerne 400 chaluts qui pêchent à moins de 800 mètres. Poser la question de la durabilité de la pêche profonde entre 400 mètres et 1600 mètres, entraînerait de nouvelles contraintes, avec des conséquences pour les marins et leur famille et les emplois induits.

La pêche française est dépendante de la Politique commune de la pêche, ces éléments doivent être pris en compte dans la réflexion, ajouter des règles à de la réglementation peut provoquer une disparition de la pêche française au profit des pilleurs des mers.

Elle demande qu'au sein du CESE, le Conseil national de la mer et des littoraux soit représenté par un conseiller.

Pour les raisons évoquées concernant la pêche, la CFTC s'est abstenue.